

succéder immédiatement au système Romain. Le nom de baptême remplaçant le *prénom*, est suivi du *nom*, celui de la famille, auquel se joint souvent un *surnom*, qui dans l'origine, a dû rappeler le lieu de la naissance ou du séjour habituel, le nom d'un domaine, d'une seigneurie réelle, ou imaginaire.

Les peuples, qui sur les débris de l'empire romain, fondèrent tant de royaumes, quelques-uns doués par le sort d'une heureuse stabilité, d'autres destinés à se dissoudre et à s'écrouler successivement, les Francs dans les Gaules, les Saxons en Angleterre, et, dans l'Espagne et l'Italie, les Goths, les Suèves et les Lombards, tous en un mot, n'apportèrent au sein de leurs conquêtes, que des noms *individuels*.

Le christianisme né dans un coin de l'Asie, courbée alors sous le joug des Romains, avait subjugué Rome, devenu la religion de l'empire, les barbares qui conquéraient l'empire furent à leur tour sa conquête, et barbares et romains, tous durent désormais recevoir leurs noms du christianisme.

Mais l'habitude, fille du temps, ne résigne guère qu'au temps le pouvoir qu'elle a reçu de lui ; et jamais ce pouvoir n'agit avec plus de constance, que sur le choix des noms propres qui s'identifient à notre personne et à notre vie entière.

L'Eglise chrétienne avait de bonne heure témoigné le désir que les noms des enfants qu'elle adoptait fussent puisés dans ses fastes, et consacrés par elle ; les Hébreux, les Grecs, les Romains au milieu desquels avaient vécu les premiers hommes dont la sainteté l'édifia, et qui dès lors pouvaient plus facilement se prêter à sa volonté, furent longtemps néanmoins avant d'y obéir avec une docilité parfaite.

St. Jérôme au IV^{me} siècle se plaignait éloquemment de cette résistance au vœu de la piété.

St. Grégoire-le-Grand, à la fin du VI^{me} siècle, voulut y mettre un terme, en transformant en précepte, ce qui n'avait été jusques-là qu'un conseil et une recommandation. Ce précepte, inséré dans son *Sacramentaire*, n'entraîna pas d'abord une obéissance générale.

La persévérance des chefs du culte devait cependant finir par triompher.

Le sacrement qui rouvre à l'homme l'entrée du ciel n'avait point été, dans l'origine, accompagné de la cérémonie d'imposer un nom au néophyte que régénèrait l'ablution salutaire. Longtemps on tendit les approches de la mort et la certitude d'échapper, en cessant de vivre, au risque de contracter de nouvelles souillures, pour revêtir la robe blanche et solliciter le baptême. Longtemps l'Eglise condamna en vain le calcul de ces hommes qui ne voulaient renoncer au vice qu'en renonçant à la vie. Lorsque la crainte d'être surpris par la mort, avant d'avoir reçu le sacrement régénérateur eut enfin assuré la victoire, la crainte pieuse que les parents éprouvaient pour eux-mêmes, pouvaient-ils ne la point ressentir pour leurs enfants ?

Que de larmes coulaient sur ceux qui, ravis prématurément au jour, se trouvaient en même temps exclus du royaume des cieux ! L'Eglise permit de conférer le baptême aux enfants ; mais le sacrement n'était administré que deux fois l'année, aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, tandis que

l'imposition du nom avait lieu, comme par le passé, le huitième ou le neuvième jour après sa naissance. La coutume aurait donc été bien rarement modifiée par l'innovation religieuse, si, avec celle-ci, elle n'eût conservé un usage, né aux premiers jours du christianisme, et auquel diverses circonstances avaient donné une grande extension.

Présentés par les zélés de l'ancienne religion, les chrétiens, avant d'accueillir un prosélyte, qui pouvait n'être qu'un traître et un délateur, voulaient qu'un chrétien répondit de la pureté de sa croyance et de ses intentions ; le répondant était un parrain ou une marraine, suivant le sexe du néophyte.

La persécution cessa : la formalité dont elle avait faite un besoin subsista ; et elle dut paraître aussi nécessaire que jamais, dès qu'on admit les enfants au baptême, longtemps avant qu'ils pussent connaître ce qu'ils devraient croire un jour. Le parrain, la marraine se rendirent cautions devant l'Eglise et devant Dieu, de l'instruction future de l'enfant et de sa foi soumise, ils devinrent en quelque sorte ses père et mère aux yeux de la religion. Cette *adoption*, spirituelle, assez puissante pour entraîner un empêchement au mariage, imposait encore le devoir de protéger et d'aimer le filleul comme un fils ; on la célébrait en lui faisant, dans la personne de ses parents, des dons proportionnés à la différence des fortunes.

Sous plus d'un rapport cette adoption se rapprochait de celle qui avait existé chez les romains. Il sembla donc naturel, que le parrain, s'associant aux droits ainsi qu'aux devoirs du père, transmitt son nom au filleul, en déterminant celui qu'il devait recevoir, c'est ce qu'il ne pouvait faire que sous les auspices de la religion : la religion dès lors influa souvent sur le choix. Les papes et les évêques s'honoraient d'être les parrains des princes et des grands seigneurs ; les religieuses se firent longtemps un devoir de rendre le même office aux enfants exposés par leurs parents, les uns et les autres laissaient sans doute, le moins possible, échapper ces occasions d'étendre un usage que l'Eglise voulait rendre universel. Enfin, quand le baptême fut administré, sans distinction de jour ni d'heure, quand la piété rendit responsables du salut de leurs enfants les parents qui différaient cette importante cérémonie, l'imposition du nom en devint une partie essentielle, le nom dût être béni par l'Eglise, et choisi dans le nombre de ceux que consacrait sa vénération, afin qu'en plaçant l'enfant sous la protection d'un patron céleste, il attestât toute sa vie, cette auguste clientèle.

Si la coutume d'adopter des noms de saints a prévalu, ce n'est pas que longtemps on n'y ait dérogé. Les rois, les princes, quelle que fut leur dévotion, tenait aux noms nationaux que le peuple était habitué à révéler. Averti d'ailleurs par le secret qui identifie le nom à la personne, comment l'homme puissant n'eût-il pas répugné à se confondre avec le vulgaire sous un rapport si essentiel ? Et quand on croit, sur la terre, former une espèce à part, ne doit-on pas s'attribuer une classe spéciale de patrons.

Le christianisme qui apprend aux hommes à se croire tous égaux devant Dieu, les rendait ainsi égaux sur la terre, autant du moins que le com-